

Présentation du portail CARRUS

30-31 mars 2015

Centre de Gestion du JURA



Procédure actuelle

- Envoi des tableaux d'avancement par le CDG
- Choix de l'Autorité Territoriale : maxi, mini, intermédiaire
- Envoi au CDG39
- Passage pour avis en CAP
- Arrêté d'avancement

Procédure actuelle

Des difficultés rencontrées :

- La mise à jour des bases
- Le manque de retour des propositions
- Des incohérences dans le suivi de carrière
- Une communication complexe

Les différentes CAP

Mars

- Promotion interne de l'année N
- Divers

Juin

- Avancements d'échelon du 2^{ème} semestre de l'année N (soit du 01/07/2015 au 31/12/2015)
- Divers

Septembre

- Divers

Décembre

- avancements de grade N+1 (soit le 1^{er} janvier 2016)
- avancements d'échelon du 1^{er} semestre de l'année N+1 (soit du 01/01/2016 au 30/06/2016)
- Divers

Intérêts du portail pour les collectivités

- Consultation de la carrière de ses agents
- Anticiper les avancements
- Proposer les avancements par internet
- Télécharger l'arrêté nominatif complet

Vos interlocuteurs

Mairies :

Cyril TOUZALIN

gestion.des.carrieres@cdg39.fr

Autres :

Marlène BOUVERET

cap@cdg39.fr